

Décision

Générale

colonial

Décision n° 507 Milice indigène

n° 507

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 mai 1950

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro

1 mai 1950

TEXTE INTÉGRAL

Est libéré du service actif pour raison de santé : 2064. Ahmed Abrar, 2. » classe, 3° compagnie de milice, pour compter du 15 mai 1950. Ce milicien- totalisant 2 ans 2 mois et 5 jours de service effectif, a droit une indemnité de licenciement de deux mois de solde nette.